

LACOURTE RAQUIN TATAR

AVOCATS

COMMUNIQUE DE PRESSE

PARIS, LE 22 SEPTEMBRE 2020

LACOURTE RAQUIN TATAR A CONSEILLÉ LE GROUPE KORIAN DANS LE CADRE DE SA PRISE DE PARTICIPATION MINORITAIRE AU CAPITAL DE MEDICALIB

Lacourte Raquin Tatar a conseillé le groupe Korian dans le cadre de son investissement dans Médicalib, une startup ayant développé le premier assistant intelligent des professionnels de santé à domicile.

Dans le prolongement des développements digitaux réalisés en 2019 pour faciliter le suivi ambulatoire ou à domicile des personnes fragiles ou en perte d'autonomie et permettre une coordination efficace des professionnels de santé intervenant auprès d'elles, Korian noue un partenariat innovant avec la start-up Médicalib, en prenant, aux côtés de ses fondateurs et de Day One Entrepreneurs et Partners, une participation minoritaire au capital de cette société. À travers ce partenariat, Korian complète son écosystème de solutions digitales et innovantes, destinées à fluidifier le parcours de soin des personnes âgées et fragilisées.

Lacourte Raquin Tatar a conseillé le Groupe Korian avec une équipe composée de Serge Tatar (associé), Olivier Peronnau (collaborateur) et Eugénie Bossé (collaboratrice).

A propos de LACOURTE RAQUIN TATAR - www.lacourte.com

Lacourte Raquin Tatar devient un cabinet d'avocats d'affaires *leader* dans ses domaines d'intervention : les fusions-acquisitions, l'immobilier et la fiscalité. Autour de ces expertises, le cabinet dispose de compétences reconnues en droit public, en urbanisme, en réglementation financière et en financement

Au 18 septembre 2020 le cabinet compte 57 avocats dont 17 associés et 3 *counsels*.

Contacts presse :

Marouane Nokri

m.nokri@elliott-markus.com

+33 1 53 41 41 98